

COMMUNE de MARVAL

(Haute-Vienne)

DÉCISION N° 43-2026

**en date du 28 septembre 2026
portant sur l'achat d'écussons**

Le Maire de la Commune de MARVAL (Haute-Vienne),

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération du Conseil Municipal N° 32-2026 en date du 7 mai 2026 portant sur les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal ;

DÉCIDE

Article 1 – d'accepter le devis de FABREGUE S.A.S- rue de la fontaine tranche bois joli BP 10 87500 SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE pour l'achat d'écussons PVC avec palmes pour un montant hors taxes de 144.84 €.

Article 2 – La présente décision sera exécutée conformément aux dispositions de l'article L2122-22 du C.G.C.T.

À Marval, le 29 septembre 2026

Régis de SOLMS
Maire



BdSf